



## Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 janvier 2011

VILLE D'EMBRUN

Affiché en Mairie le 14 02 2011

Le Maire

Chantal EYMEOD

L'an deux mille onze, le dix neuf janvier à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Embrun, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Manutention, sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, le Maire.

Etaient présents : Madame Chantal EYMEOD, Messieurs Marc AUDIER, Marc VIOSSAT, Mesdames Mireille SERRES, Danièle BENOIT-CRESPIN, Jehanne MARROU, Messieurs Laurent RIORDA, Jean-Claude GALLIAN, André DIDIER, Mesdames Danielle CORROTTI, Chantal ESMIEU, Messieurs Bernard FANTI, Gérard MARCELLIN, Madame Françoise CALLIER, Messieurs Christophe COZZA, Grégory LA CARIA, Mademoiselle Elodie DELAPLAGNE, Mesdames Valérie MOUETTE, Martine ASSANDRI, Monsieur Michel JODTS.

Etaient représentés : Mesdames Martine DUBOSQ, Nathalie ARNOUX, Catherine IMBERT Mademoiselle Sonia LINAC, Messieurs Christian COULOUMY, Marc PORCIERO, Michel GRECHEZ, Michel BAUDRY.

Etait absent excusé : Serge TERRAZ (jusqu'à son arrivée à 20 h 10),

---

MADAME LE MAIRE ouvre la séance.

MADAME LE MAIRE annonce qu'elle a reçu des pouvoirs :

Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur André DIDIER,  
Madame Martine DUBOSQ donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER,  
Monsieur Marc PORCIERO donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude GALLIAN,  
Madame Nathalie ARNOUX donne pouvoir à Monsieur Laurent RIORDA,  
Madame Catherine IMBERT donne pouvoir à Madame Danielle CORROTTI,  
Monsieur Michel GRECHEZ donne pouvoir à Madame Valérie MOUETTE,  
Monsieur Michel BAUDRY donne pouvoir à Madame Martine ASSANDRI,  
Mademoiselle Sonia LINAC donne pouvoir à Monsieur Michel JODTS.

---

MADAME LE MAIRE rappelle que le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

MADAME LE MAIRE donne lecture du texte ci-après :

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2011  
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011**

**INTERVENTION DE MADAME LE MAIRE**

« Le débat d'orientations budgétaires, je le rappelle est obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

C'est, pour la commune, l'occasion de faire part des objectifs qu'elle se fixe sur le fonctionnement mais aussi sur les investissements.

C'est aussi le moment de décrire sa situation financière, précisément, au-delà des grands constats qui ont été faits très récemment par la Chambre Régionale des Comptes et ce que la commune envisage de mettre en place.

Certes, la crise économique internationale et ses conséquences, notamment sur l'immobilier, ne sont pas négligeables sur nos recettes.

Les conséquences sociales sont également réelles et nous les intégrons dans la politique de solidarité que nous menons à Embrun.

J'aborderai ce débat d'abord pour le budget général et ensuite pour les budgets annexes.

**DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES**

**BUDGET GENERAL**

Comme je le fais chaque année, je vais d'abord décrire les principales caractéristiques financières au 31 décembre 2010 car elles vont évidemment influencer le BP 2011, en rappelant que les chiffres sont provisoires, mais qu'ils ne devraient pas varier, de manière significative, après calage avec le trésorier.

Nos résultats provisoires font apparaître un résultat d'exercice de 4 047 000 €.

Le résultat de clôture (en section de fonctionnement) important qui s'élève à environ 4 221 000 € dont une partie sera affectée à la section investissement du BP 2011 pour financer les dépenses engagées : environ 647 000 € et une partie affectée en report d'excédent au fonctionnement du BP 2011 3 345 000 €, qui pourra ensuite être virée pour alimenter la section d'investissement 2011.

Ce qui est important à souligner pour 2010 c'est qu'aucun euro des dividendes de la SECILEF n'a été « utilisé » pour la section de fonctionnement ni les dividendes de la SEMLORE non plus.

L'intégralité, et même plus, sert à de l'investissement ce qui est évidemment la meilleure solution et celle que nous avons recherché avec M AUDIER et l'équipe en maîtrisant au mieux nos dépenses de fonctionnement. Le résultat est meilleur que celui que nous avons envisagé au moment du vote du BP 2010 puisque 3 500 000 € sur les 3 700 000 € devaient basculer en investissement.

**I.1 Le fonctionnement 2010**

Précisément, parlons-en de cette section de fonctionnement.

**I.1.1 Les dépenses**

Les principaux postes : charges à caractère général, charges de personnel et autres charges de gestion courante se sont élevées à environ 7 303 000 € soit près de 130 000 € de moins que prévu au prévisionnel 2010, ce qui rentre dans le cadre de notre recherche d'économies.

C'est évidemment les charges de personnel qui, dans les dépenses de fonctionnement, ont la part la plus importante : 52.8 % si l'on considère les 3 postes que je viens d'évoquer et 45.3 % de toutes les dépenses de fonctionnement.

Viennent ensuite les charges à caractère général : 28.1 % et enfin les autres charges de gestion courante, 19.1 %.

Ces dernières intègrent la participation de la collectivité au CCAS (595 000 €), les subventions aux associations (474 150 €) et les 200 000 € versés au SDIS (cotisation annuelle).

Soulignons l'effort très important que la commune, en 2010, apporté au CCAS notamment pour l'équipement de l'extension de la crèche : le mobilier notamment et le personnel supplémentaire. Les travaux d'extension de la crèche ont quant à eux été financés par la commune directement, en investissement.

### I.1.2 Les recettes

Elles sont voisines de 12 280 000 € dont :

- . 4 047 000 € sont issus de la fiscalité directe (impôts locaux),
- . 2 828 000 € de participation de l'Etat,
- . 782 000 € des produits des services (redevances diverses, participation de la communauté de communes pour l'école de musique, ...),
- . 325 000 € de revenus d'immeubles,
- . mais aussi 3 962 331 € de dividendes SECILEF,
- . et 33 920 € de dividendes de la SEMLORE.

### I.1.3 La dette

En 2010, au 31 décembre, l'encours de la dette est de 21 561 576.60 € mais en intégrant le prêt relais que la commune a fait auprès de la Caisse d'Epargne, en attendant le versement des dividendes de la SECILEF. Ce prêt de 3,5 M€ est en cours de remboursement (1<sup>er</sup> trimestre 2011), si bien que l'encours de la dette est ramené en 2011 à 18 millions d'€, ce qui reste évidemment élevé. Cet encours est destiné à baisser dans les années suivantes, dès 2012 d'environ un million d'€.

#### Rappel des montants des annuités d'emprunts :

2001	1 385 938 €	2007	883 000 €
2002	1 332 049 €	2008	773 097 €
2003	1 340 976 €	2009	1 515 448 €
2004	1 313 027 €	2010	1 719 467 €
2005	1 331 593 €	2011	5 294 409 € (dont 3.5 M€ de prêt relais qui sera remboursé en une seule fois)
2006	1 773 400 €		

(du au remboursement de l'ilot Théâtre)

## I – 2 Section d'investissement 2010

### I.2.1 Les principales recettes

. le FCTVA s'est élevé à près de 790 000 €

. <u>les subventions</u> d'équipement	1 358 000 €
dont Etat	66 198 €
Région	550 493 €
Département	728 330 €
Ligue de foot	12 500 €

Reste à encaisser : 620 000 €, les arrêtés de subventions étant pris.

. l'emprunt : il s'élève à 1 575 000 € sur les 2 200 000 de report de 2009, prévus au BP 2010 et les nouveaux investissements de 2010 ont été autofinancés 7,5 M€.

Se rajoute le prêt relais fait en attente du versement des dividendes de la SECILEF, 3,5 M€ soit 4.96 millions d'€. Ce dernier est actuellement déjà remboursé.

### I.2.2 Principales dépenses d'investissement

	<u>Montant des investissements</u>
. requalification du boulevard Pasteur	2 700 000 €
. route de Chalvet (fin des travaux)	400 000 €
. participation à l'aire des gens du voyage	240 000 €
. travaux de voirie	515 000 €
. digue de Ste Marthe	200 000 €
. pavillon de danse	881 000 €
. travaux dans les écoles	140 000 €
. extension de la crèche (1 <sup>ère</sup> partie) (le solde sera payé en 2011)	200 000 €
. travaux du stade et autres travaux dans le secteur des sports	1 600 000 €

## **II – Les orientations budgétaires et le développement pour Embrun en 2011.**

Avant de vous livrer les orientations budgétaires, je voudrais établir le constat suivant :

- La commune a réalisé de très nombreux équipements sportifs, culturels, familiaux et sociaux, ce qui nous permet politiquement de donner aux associations les moyens de fonctionner dans de très bonnes conditions et donc aux Embrunais de s'engager dans le monde associatif dans de bonnes conditions et enfin d'exercer toutes sortes d'activités dans des locaux parfaitement adaptés. Cela a été un choix politique que nous défendons.

- La commune d'Embrun est dans une logique de développement dynamique et cela est d'autant plus important qu'Embrun fonctionne comme le bourg centre de l'Embrunais et, à ce titre, doit être dotée d'équipements qui ne correspondent pas qu'à la seule taille de sa population permanente mais à minima à celle de tout le canton (11 000 habitants) et bien plus encore si l'on considère la population estivale.

- La commune s'est engagée dans une politique culturelle exemplaire, aux dires des professionnels, et dans une politique environnementale et de développement durable, également exemplaire, aux dires de nos partenaires.

- La commune, depuis des années, bloque les prix de nombreux services à la population, elle en a créé d'autres, entièrement gratuits, comme par exemple les navettes quartiers – hameaux –centre ville.

- Les taux des impôts locaux de la commune, fixés par le conseil municipal, ont peu progressé depuis 2002, même si les bases, qui sont elles fixées par l'Etat, ont augmenté.

La commune a donc beaucoup réalisé, investi pour les Embrunais, dans tous les domaines : on ne peut évidemment pas investir :

- . pour l'avenir, ce qu'a fait la commune,
- . pour le développement durable, ce qu'à fait la commune,
- . pour le bien-être et le mieux vivre des Embrunais, ce qu'à fait la commune,
- . pour mieux fixer les familles en leur apportant de nombreux services sociaux et familiaux, ce qu'à fait la commune,
- . en bloquant le coût de divers services

sans que la commune n'emprunte pour faire face à ses dépenses (d'investissement uniquement). C'est évidemment ce que la commune a fait. Elle s'est donc endettée pour construire son avenir.

C'est donc à la réduction de la dette que nous allons principalement nous attacher dès 2011 car l'essentiel des équipements est réalisé.

Nous pouvons donc envisager sereinement de baisser le rythme de nos investissements et donc de ne pas emprunter ce qui aura pour conséquence de soulager progressivement l'endettement communal.

1) Le premier objectif de nos orientations 2011 est donc la réduction de la dette et aussi l'absence d'emprunt pour nos dépenses d'investissement.

Je rappelle qu'une collectivité n'a pas le droit d'emprunter pour faire face à ses dépenses de fonctionnement. Seules les dépenses d'investissement peuvent être financées par l'emprunt.

2) Le deuxième volet de ces orientations budgétaires concerne les taux des impôts locaux.

Compte-tenu du fait qu'ils ont peu augmenté depuis 2002 et que nous avons beaucoup investi et réalisé pour Embrun et les Embrunais, personne ne sera étonné que les taux évoluent en 2011 mais de façon très raisonnable afin de ne pas trop alourdir les finances de nos concitoyens. Cependant, il est normal que nos concitoyens participent aussi au financement des nombreuses structures qu'ils utilisent ou auxquelles ils ont accès. La hausse envisagée est de 2 %.

3) Maintien d'une politique sociale soutenue, en finançant le fonctionnement du CCAS.

4) Poursuite d'une politique de proximité : travaux routiers et travaux dans les quartiers constitueront l'essentiel de nos nouveaux programmes.

## **II-1 Section de fonctionnement 2011**

Objectif : réduire les charges.

- En continuant d'offrir la même qualité dans le service public,
- En poursuivant notre soutien actif aux associations,
- En poursuivant notre politique sociale et familiale en apportant l'aide financière dont a besoin le CCAS.

Les charges à caractère général devraient être stables par rapport à 2010, ce qui représente un effort important, tant ce poste qui comprend notamment toutes les dépenses énergétiques, l'achat de fournitures de voirie, les réparations/entretien de bâtiment, le transport scolaire ... est un poste dont les dépenses augmentent chaque année.

Nous avons également demandé à chaque service d'être sur une logique d'économies.

Les charges de personnel. Elles sont contenues au maximum puisqu'elles augmenteront de moins de 2 %.

Cette très légère hausse est due au facteur glissement vieillesse et à l'évolution du point.

Pas de recrutement particulier si ce n'est le remplacement, en cours d'année, éventuellement du mécanicien, suite à un départ à la retraite. Nous poursuivons notre soutien vis-à-vis de l'emploi des jeunes en les aidant à obtenir une première expérience dans le cadre des contrats aidés.

Les autres chartes de gestion courante devraient être en baisse de 3.5 % environ. En effet, si la participation de la commune aux diverses associations embrunaises va rester stable, la subvention à l'office de tourisme va connaître une baisse significative, d'environ 15 %.

Je souhaite que l'office de tourisme s'appuie plus largement sur d'autres partenaires pour mener à bien les diverses animations estivales, qui sont essentielles, mais que la commune ne peut plus financer en totalité ou quasi-totalité.

Concernant le CCAS, je note que depuis deux ans maintenant, il dégager un excédent de fonctionnement. Cela signifie que la participation de la commune, à services strictement identiques, peut diminuer. Ainsi, en 2009, l'excédent était d'environ 100 000 € mais la commune avait voté 595 000 € de subvention en 2010 notamment pour l'équipement de la crèche. Cet excédent s'élève à nouveau à + de 50 000 € environ au 31 décembre 2010.

Notre objectif est de poursuivre sans réserve notre politique sociale et de solidarité en adaptant notre participation financière aux besoins du CCAS.

Les autres postes restent globalement identiques.

## **II-2 Evolution des recettes de fonctionnement 2011**

. Il y aura bien, chacun s'en doute, une hausse des impôts locaux afin d'obtenir une petite hausse de nos recettes. Les taux devraient croître de 2 % ce qui a pour conséquence :

- Une recette supplémentaire pour la commune de 120 000 €, avec l'augmentation des bases, Cela représente une dépense pour :
  - . une taxe d'habitation de 400 € actuellement, de 9 € sans l'augmentation des bases et de 16 € avec l'augmentation des bases,
  - . une taxe foncière de 800 € actuellement de 16 € sans l'augmentation des bases et de 31 € avec la hausse des bases.
- Les concours de l'Etat devraient être stables,
- Les autres recettes (vente des services communaux) devraient légèrement croître en fonction des tarifs votés récemment,
- l'excédent de fonctionnement de 2010 : 647 000 €
- le virement de la section de fonctionnement à l'investissement : 3 345 000 €,
- Et Le FCTVA qui s'élève à 950 000 €,

Tout ceci constituera une recette supplémentaire.

Malgré tout, la commune n'empruntera pas et devra faire face à ses dépenses d'investissement avec ses fonds propres uniquement.

## **III Les investissements 2011**

Nous allons terminer les travaux en cours :

- . le stade sur le roc avec piste d'athlétisme et pas de tir,
- . la chapelle des Capucins,
- . l'aménagement devant la poste afin de terminer, jusqu'à la montée de Caléryère (montée de Caléryère exclue) l'aménagement du boulevard Pasteur.

Les reports d'investissement de 2010 sur 2011, c'est-à-dire les travaux qui ont démarré qui sont en cours et qui se termineront en 2011 s'élèvent à environ 2 100 000 millions d'euros.

A cela, se rajoutent :

- . divers travaux d'entretien de nos bâtiments communaux,
- . d'importants travaux de voirie dans les quartiers et en ville, dont la réfection de la voirie de l'avenue de Verdun qui est en très mauvais état (environ 600 000 € sur les travaux de voirie),
- . des travaux relatifs à l'éclairage public (250 000 €), aux réseaux séparatifs (10 000€), aux acquisitions foncières (30 000 €),
- . des travaux en faveur de la réduction de notre facture énergétique : isolation des écoles et de la salle des fêtes (60 000 €),
- . la poursuite de l'entretien du cimetière (20 000 €),
- . la réfection de la cabane pastorale de 'Aiguille subventionnée à hauteur de 75 % (92 000 €),
- . et l'entretien de la voirie rurale (30 000 €),

- . l'achat d'instruments de musique pour la bonne poursuite de notre opération « musique à l'école » (10 000 €),
- . l'entretien des bâtiments scolaires et la construction des WC pour l'école Cézanne (70000 €),
- Un relais de services publics (RSP) va en effet être installé par la communauté de communes qui va acheter le petit bâtiment, dans les locaux actuellement occupés par les WC de Cézanne et par le WC public,
- . des travaux d'entretien du tennis au plan d'eau, jeux extérieurs (environ 20 000 €).

Environ 1 million d'euros de nouveaux travaux qui viennent se rajouter aux 2 millions qui restent à réaliser de 2010.

A ces dépenses, nous devons rajouter, dans les dépenses d'investissement, le capital d'emprunt 4 515 000 €.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos principales orientations budgétaires pour le budget principal 2011.

#### DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES BUDGET ANNEXE CAMPING

L'année 2010 a été marquée par la poursuite de travaux au camping qui viennent peser sur la section d'investissement.

En outre, les recettes ont été légèrement inférieures à 2009 (437 615 € contre 448 000 €).

Les résultats de clôture du camping sont de l'ordre de 9 000 €. C'est moins que l'an passé du fait de la poursuite des investissements portés totalement par le budget camping.

Le fait que le budget annexe assume l'ensemble des investissements conduit à proposer de diminuer le loyer reversé à la commune.

Le projet d'extension grâce à l'achat des terrains appartenant à la CCAS d'EDF qui jouxtent le camping de « La Clapière » est différé.

En attendant cela, l'objectif 2011 est d'étudier les possibilités d'acquisition de nouveaux chalets et d'améliorer la qualité du site.

Le fonctionnement ne devrait pas trop varier sur l'année 2011.

#### DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES BUDGET ZAC DES ALLIERES

##### Rappel :

Le dossier de création de la zone d'aménagement concerté des Allières a été approuvé par délibération du 23 janvier 2006.

##### Programme :

SHON dégagée du programme :

Programme social	7 400 m2
Programme maisons individuelles	800 m2
Programme privé	2 867 m2
Total SHON	11 067 m2

##### Participation :

Le montant de la participation est de 75.40 €/m2 SHON du montant des travaux HT.

##### Bilan :

Acquisitions foncières réalisées :

2008 succession Joubert	44 780 € + frais 1 140.90 €	soit	45 920.90 € TTC
-------------------------	-----------------------------	------	-----------------

2009 propriété Solara                    12 040 € + frais 764.92 €                    soit    12 804.92 € TTC

Prévision budget 2011 : suite des acquisitions foncières et de l'expropriation.

Foncier :

Propriétés Sarlin 22 400 € - Michel 11 340 € - Nevière/Reynaud (expropriation) 14 674 € + frais 3 200 € : total 51 614 € TTC.

Etudes : cabinet Saunier et Associés.

Procédure d'expropriation indivision Nevière/Reynaud coût supplémentaire en raison du nombre d'héritiers plus important : 28 000 € TTC.

Néanmoins, la procédure amiable est en cours, et si un accord intervient une économie d'environ 11 000 € sera possible.

Total budget annexe 2011 :    79 614 €

DEBAT D'ORIENTATIONS GENERALES  
BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT

Le budget a été créé en 2010 avec la mise en fonctionnement du parking Pasteur.

Ce premier exercice se termine avec un déficit de la section d'exploitation (- 7 872 €) qui s'explique par la durée relativement restreinte de mise en fonctionnement (septembre 2010).

Une réflexion particulière devra être conduite en 2011 sur ce budget qui devra s'équilibrer. Cela passera notamment par des ajustements techniques sur le parking Pasteur pour optimiser son utilisation et un éventuel paiement saisonnier pour le parking du plan d'eau. »

---

Intervention de M JODTS

« Au nom de Génération Embrun, je rappelle que lors des précédentes séances du conseil municipal, j'avais attiré l'attention sur la situation financière de la commune ce qui m'avait valu d'entendre dire que j'enfourchais à nouveau mon cheval de bataille.

Je ne reviendrai pas une nouvelle fois sur la situation que vous avez engendrée par des réalisations coûteuses qui ne reflètent en aucun cas l'intérêt général qu'est sensé fournir une collectivité à ses concitoyens même si, comme vous le dites, « c'est pour le bien de nos concitoyens que nous avons réalisé ». Dans ce domaine, nous n'avons pas la même vision de l'intérêt général ni de l'utilisation de l'argent public. Je ne cours ni après l'élection ou la réélection, ni après les honneurs ou les indemnités, j'ai une vision détachée qui me permet, je pense, d'appréhender les faits de la manière la plus objective possible. Mais je crois que vous oubliez les fonctions régaliennes d'une commune qui, comme le stipule le Code Général des Collectivités Territoriales, entourent l'entretien des bâtiments communaux, la voirie, etc ...

Je ne reviens pas non plus sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a conforté l'analyse que j'ai pu faire des comptes de la commune et dont je vous avais entretenue.

Je vous rappelle une nouvelle fois que je ne m'inscris pas ainsi que ma colistière dans une opposition systématique mais dans une opposition constructive et que nous souhaitons apporter notre concours pour essayer de trouver des solutions à cette situation.

Comme je l'ai souligné auparavant, ce n'est pas la vente des parts que la commune détient dans la SECILEF qui fera beaucoup bouger les choses car l'effet sera visible sur l'exercice 2010. Mais quid des années suivantes ? car je rappelle que les annuités de la dette jusqu'en 2015 ne baisseront pas, voire augmenteront du fait d'emprunts nouveaux, même si l'on se targue de réaliser à l'avenir sans emprunter. Et de 2015 à 2021, ce ne sont pas les 150 à 250 000 € disponibles qui suffiront à donner un ballon d'oxygène.

La vision du compte administratif 2010 peut laisser entrevoir une embellie mais il ne faut pas s'y tromper. Derrière cet excédent de la section de fonctionnement (4 047 867.73 €) il ne faut pas oublier que le prêt relais nécessaire au financement des travaux du boulevard Pasteur, notamment en l'attente du versement du produit des actions de la SECILEF, doit être remboursé et que, de ce fait, le solde disponible pour l'exercice 2010 est d'environ 250 000 €.

L'analyse de l'évolution pluriannuelle recettes/dépenses entre 2009 et 2010 se traduit par les résultats suivants :

- . produit des services augmentation de 14.03 %
- . contributions directes : augmentation de 2.61 %
- . dotations Etat : augmentation de 2.24 %
- . taxe ad droit mutation : augmentation de 21.5 %
- . transfert de charges : diminution de 39.76 %
- . charges à caractère général : augmentation de 16.39 %
- . charges de personnel : augmentation de 5.32 %
- . autres charges : augmentation de 12.64 %
- . charges financières : augmentation de 9.16 %
- . charges exceptionnelles : augmentation de 275 %

Dans ce contexte, où trouver les subsides nécessaires ? car réaliser sans emprunter (d'ailleurs là aussi le seuil d'alerte est atteint, la charge de la dette par habitant passe de 217.36 € en 2009 à 263.44 € en 2010 soit un accroissement de 21.19 %) et augmenter la fiscalité locale de 2 % comme promis ne permettra en aucun cas d'assurer le développement envisagé et de faire face aux nouvelles dépenses engendrées par les réalisations.

La programmation inexistante (ou presque jusqu'à ce jour) se révèle indispensable afin de retrouver une capacité d'autofinancement qui fait si cruellement défaut et là, les demi mesures ne seront pas suffisantes. Un certain nombre de mesures, dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2011 devront être prises car la marge de manœuvre est faible.

Je crois que là il faut faire preuve de prudence, ce qui est conseillé lors de l'élaboration du budget, à savoir que les recettes soient évaluées à leur plus juste valeur et surtout se fondant sur des opérations réellement envisageables, tout comme les subventions qui ne doivent s'inscrire qu'autant que la collectivité soit en possession d'un arrêté attributif ou tout au moins d'une lettre de l'autorité qui va l'octroyer.

J'ajouterai que, dans le contexte actuel et notamment eu égard aux dispositions de la loi de finances concernant les dépenses publiques et notamment celles des collectivités territoriales, une plus grande prudence va s'imposer et que seul l'intérêt général doit primer. »

## Intervention de Mme ASSANDRI

### « Rapport 2011-01- Débat d'orientations budgétaires

#### I – Compte administratif

---

Nous ferons le point sur l'analyse du compte administratif lors de la prochaine réunion de conseil municipal qui présentera le budget.

Cependant les premiers éléments que nous connaissons confirment simplement

- que notre capacité d'emprunt est désormais nulle (comme nous le disions l'an dernier et comme la chambre régionale des comptes l'a confirmé)
- que nous n'arrivons pas à freiner nos dépenses réelles de fonctionnement (qui sont passées de 7,3Millions d'€ à 8 111 025€) qui ont grimpé de 11% en 1 an !
- que les recettes réelles de l'exercice (8 175 618€) couvrent à peine les dépenses réelles et ne permettent pas de dégager une capacité d'autofinancement... alors que nous dégagions auparavant 600 à 700.000€.
- que la vente de la Secilef (300 logements) a simplement permis de payer le boulevard Pasteur.

#### II – Orientations budgétaires

---

- Nous notons les orientations que vous avez longuement exposées.
- Nous constatons une nouvelle fois que rien n'est prévu pour développer le « véritable » logement social qui seul permettra à Embrun de rajeunir sa population et à dynamiser une vie économique et culturelle bien engourdie.
- Nous constatons que vos seuls projets et propositions concernent l'image, l'apparence (Par exemple le centre d'art contemporain, l'aménagement du boulevard Pasteur) et que vous n'avez pas du tout prévu les dépenses que ces projets génèrent.
- Nous demandons, encore et encore, que soit mis en place dès 2011 l'isolation thermique des bâtiments communaux (qui génèreront immédiatement des économies d'énergie).
- Nous proposons que soit mis en place un plan décennal de rénovation des voiries et non une opération ponctuelle chaque année.
- Enfin, nous sommes absolument défavorables, en cette période de crise économique grave, qui touche surtout les plus fragiles, à une augmentation des impôts locaux.
  - Tous les impôts augmentent (de façon insidieuse mais très conséquente, et vous avez évoqué 2 % de hausse, cumulée aux autres frais , taxes et autres, cela devient trop lourd , voire insupportable pour les jeunes couples, les familles avec enfants, les personnes seules...
  - L'augmentation très conséquente des frais d'assainissement ( dès 2010) va peser très lourdement sur les petits budgets et les petits consommateurs (souvent des personnes seules)
  - L'augmentation, en cours, des taxes d'ordures ménagères va venir aussi grever les budgets familiaux
  - Nous demandons, comme l'an dernier, une diminution des charges et des dépenses de prestige et de vitrine, plutôt qu'une augmentation des impôts. D'autant que l'augmentation des bases,

dont vous avez parlé, va générer une augmentation des recettes fiscales d'Embrun d'un montant supérieur à l'inflation.

- Enfin vous parlez d'économies à réaliser sur certains postes ... Les seules que vous proposez seront sur les budgets du CCAS et de l'Office du Tourisme ! 2 pôles essentiels, dans le social et le développement économique, qu'il faudrait justement privilégier et accompagner. »

---

**Rapport n° 2011.01 R - Débat d'orientations budgétaires 2011 : . Budget général . Budget annexe camping . Budget annexe de la ZAC des Allières . Budget annexe stationnement sur parking payant.**

La délibération est adoptée ainsi :

« Le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 et concernant les budgets de la commune à savoir :

- Budget principal de la commune,
- Budget annexe du camping,
- Budget annexe de la ZAC des Allières,
- Budget annexe stationnement sur parking payant

s'est tenu au cours du conseil municipal du 19 janvier 2011 conformément à l'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales et du règlement intérieur du Conseil Municipal.

La teneur du débat apparaîtra dans le compte-rendu de séance qui sera soumis à l'approbation des membres du conseil à la prochaine séance.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré,

Vu l'examen par la commission des finances du 17 janvier 2011,

- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant les budgets de la commune à savoir :

Budget principal de la commune, Budget annexe du camping, Budget annexe de la ZAC des Allières, Budget annexe stationnement sur parking payant, dont la teneur figure dans les documents joints et le compte rendu de séance qui sera soumis à approbation du conseil lors de sa prochaine séance. »

**Rapport n° 2011.02 R -Décision modificative N°3 Budget annexe « ZAC des Allières ».**

M AUDIER présente la délibération.

Arrivée de M TERRAZ à 20 h 10.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire informe l'Assemblée que pour finaliser les opérations de stocks de fin d'année du budget annexe de la ZAC des Allières, il apparaît nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

En conséquence, elle propose la décision modificative n° 3 qui s'équilibre comme suit :

➤ Exploitation 3 200.00 €

#### Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu l'avis de la commission des Finances en date du 17 janvier 2011,

- **approuve** la décision modificative n° 3 telle qu'elle est présentée dans le document joint à la délibération. »

**Rapport n° 2011.03 R -Demande de subvention – travaux d'amélioration thermique pour la salle des fêtes et la bibliothèque. Annule et remplace la délibération n° 2010.218 du 15 décembre 2010.**

MADAME LE MAIRE indique qu'il s'agit dans cette délibération d'adapter le taux de subvention du Conseil Général.

La délibération est ainsi adoptée :

« Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la ville d'EMBRUN est ville lauréate du programme AGIR depuis 2008. Dans le cadre du programme d'actions, la commune s'est engagée à réduire ses consommations énergétiques.

Le pré-diagnostic établi sur les bâtiments communaux en 2009 a démontré que la salle des fêtes présentait des carences au niveau de la gestion du chauffage. La commune s'est engagée à réduire en priorité les consommations énergétiques dans les bâtiments raccordés au réseau de chaleur.

Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine bâti de la commune, la troisième intervention porte sur la salle des fêtes et la bibliothèque.

Le bâtiment regroupant la salle des fêtes et la bibliothèque fut construite en 1975 et possède une surface chauffée avoisinant les 1600 m<sup>2</sup>. L'état des lieux du système de chauffage a démontré la vétusté des appareils et une gestion manuelle de la régulation du système de chauffage. Les problèmes de chauffage sont notables et les difficultés d'entretien s'en trouvent accentuées. Le sentiment d'inconfort des usagers et l'augmentation des consommations de chauffage ont conduit au projet de la modification hydraulique et électrique de la sous station de ce bâtiment.

Le montant estimatif total des travaux correspondants est de 41 806 € HT soit 50 000 € TTC.

La présente délibération propose donc au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès du Conseil Général qui est susceptible de financer 30% du coût des travaux à la commune d'Embrun en tant que ville lauréate.

#### Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par la commission d'urbanisme du 11 juin 2010,

- **Dit** que cette délibération annule et remplace la délibération du 15.12.2010 n° 2010.218,
- **Approuve** le projet de travaux d'amélioration de performance énergétique de la salle des fêtes,
- **Décide** de solliciter les subventions auprès du département,
- **Arrête** le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
Département	30%	12 541.80 €
Commune	70%	29 264,20 €
TVA (19,6 %) à charge de la commune		8 194 €
Montant total TTC		50 000 €

- **S'engage** à assurer la part d'autofinancement qui lui incombe pour la réalisation du projet présenté,
- **S'engage** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieur aux montants sollicités,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à cet effet ?
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget général 2011, nature 2313, opération 0278. »

**Rapport n° 2011.04 R -Demande de subvention pour l'acquisition foncière des parcelles cadastrées AB 85 situées à l'Ilot Théâtre pour la réalisation de logements sociaux.**

MADAME LE MAIRE rappelle que le conseil municipal a délibéré en décembre pour l'acquisition de la parcelle qui peut faire l'objet d'une subvention de la Région.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire rappelle les objectifs de la commune en matière de logement social qui sont fixés par le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 juin 2006.

Par délibérations en date du 15 décembre 2010 (n° 2010.263), la commune d'Embrun a décidé d'acquérir la parcelle AB 85 appartenant à Mme CONSTANS Marie José domiciliée, 57 impasse du loup, Pas de Graine 83 270 SAINT - CYR SUR MER.

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est de 80 000 €, pour une surface de 80 m<sup>2</sup> au sol.

Le Conseil Régional subventionne les acquisitions foncières de terrain bâti, destinées au logement social, à hauteur de 60 %.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par la commission urbanisme en date du 7 décembre 2010,

Vu l'avis du service des domaines en date du 4 novembre 2010,

- **Approuve** le plan de financement suivant :

<b>Coût de l'acquisition</b>	<b>80 000 €</b>
. parcelle AB 85	80 000 €
<b>Financement</b>	
. Région (60 %)	48 000 €
. Commune (40 %)	32 000 €
Total	80 000 €

- **Sollicite** une subvention auprès du Conseil Général au taux cité dans le plan de financement et s'engage à assurer la part de l'autofinancement qui lui incombe pour la réalisation de cette acquisition,
- **Approuve** l'acte d'engagement à respecter les conditions de subventionnement régional,
- **Précise** la nature du projet d'équipement, à savoir : réalisation de logements sociaux, dans le cadre de l'aménagement de l'Ilot Théâtre,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents aux effets ci-dessus,
- **Précise** que les crédits nécessaires à la dépense seront imputés au budget de l'exercice 2011. »

#### Rapport n° 2011.04bis -Attribution d'une subvention de 5 000 € à Essor Economique Embrunais.

M AUDIER indique que ce financement est pris sur la subvention allouée à Embrun Animation mais qui n'a pas été versée compte-tenu que l'association n'a organisé aucune manifestation. Il ajoute qu'une subvention votée n'est pas forcément attribuée.

MADAME LE MAIRE rappelle que l'association des commerçants a organisé de nombreuses manifestations en 2010.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire fait connaître qu'au cours de l'année 2010, l'association ESSOR ECONOMIQUE EMBRUNAIS a organisé de nombreuses manifestations à Embrun qui ont animé la ville.

Aussi, dans le cadre des aides accordées par la commune aux associations embrunaises, Madame le Maire propose d'attribuer une subvention de 5 000 € à cette association pour l'année 2010.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par la commission des finances le 17 janvier 2011,

- **décide** d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association ESSOR ECONOMIQUE EMBRUNAIS pour l'année 2010,
- **dit** que les crédits seront prélevés sur l'exercice en cours. »

#### Rapport n° 2011.05 R -Avenant au contrat de vente de chaleur bois – bâtiment de la salle des fêtes.

M VIOSSAT dit que depuis l'installation de la chaufferie bois, on s'est aperçu que la fourniture de la salle des fêtes était surdimensionnée. Compte-tenu de l'écart important constaté, il est nécessaire de changer le système avant la fin de la saison de chauffe.

Cette proposition a été approuvée par le conseil d'administration de la régie bois énergie.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire rappelle au conseil municipal la mise en service du réseau de chaleur quartier Gare le 1er octobre 2010.

Elle annonce qu'après 3 mois de fonctionnement, il a été constaté, pour le bâtiment de la salle des fêtes, que la puissance installée est surdimensionnée. S'agissant d'une erreur d'appréciation au niveau des études préalables, la régie bois Energie d'Embrun a décidé de modifier l'abonnement à partir du 1er janvier 2011.

La puissance souscrite modifiée sera de 200 kW au lieu de 300 kW actuellement. Un avenant à la police d'abonnement formalisera cette modification.

Elle prose au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par la commission des finances du 17 janvier 2011,

- **Approuve** l'avenant à la police d'abonnement du bâtiment salle des fêtes qui ramène la puissance souscrite de 300 kW à 200kW,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document utile à cet effet. »

### Rapport n° 2011.06 - Occupation de la propriété communale du Pont Neuf par « le Gabion ».

M VIOSSAT rappelle que le bail signé avec le Gabion date de 10 ans. A l'époque il était prévu la construction d'un bâtiment par l'association.

MADAME LE MAIRE indique qu'une réunion s'est tenue entre l'Etat, la Région, le Département et le Gabion. La réalisation du bâtiment est en cours avec de nouveaux matériaux notamment la paille.

Le Gabion est un centre de réhabilitation par le travail mais aussi un centre de formation.

L'association a besoin de 250 000 € pour terminer ce bâtiment dont 20 % sont à sa charge.

Chacun des partenaires doit se positionner, la communauté de communes sera présente pour aider le Gabion.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'association « Le Gabion » occupe une partie du domaine communal de « Clot Peyrolier » sur la commune de Saint Sauveur.

Madame le Maire précise que par délibération du 15 novembre 2007 et du 28 janvier 2009 la commune d'Embrun autorise l'association « le Gabion » à occuper provisoirement le rez de chaussée du bâtiment actuellement à vocation d'entrepôt pour leur activité menuiserie.

Cette occupation est consentie dans l'attente de la construction de l'atelier du Gabion en cours de construction.

Madame le Maire propose au conseil municipal de prolonger l'autorisation d'occupation.

Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'examen par la commission agricole en date du 6 décembre 2010,

- **approuve** la convention ci-jointe,
- **fixe** le montant du loyer à 150 € par mois,
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention ».

## Rapport n° 2011.07 – Remplacement de Monsieur Louis CLEMENT au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification.

MADAME LE MAIRE propose Christophe COZZA comme membre titulaire et Mireille SERRES en tant que membre suppléant.

La délibération est adoptée ainsi :

« Madame le Maire rappelle que lors des élections municipales de 2008, Monsieur Louis CLEMENT a été désigné délégué titulaire pour représenter la commune d'Embrun au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification.

Par courrier en date du 29 novembre 2010, Monsieur CLEMENT a fait part de son souhait de ne plus faire partie de cette structure intercommunale, aussi il convient de procéder à son remplacement.

### Le Conseil Municipal

Madame le Maire entendue et après en avoir délibéré, par 25 voix « pour » et 4 abstentions,

Sur proposition de Madame le Maire,

- **élit :**
  - . Monsieur Christophe COZZA pour siéger en qualité de délégué titulaire de la commune d'Embrun au sein du Syndicat Intercommunal d'Electrification, en remplacement de Monsieur Louis CLEMENT,
  - . Madame Mireille SERRES pour siéger en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Monsieur Christophe COZZA. »
- **Liste des arrêtés pris par délégation (depuis le dernier conseil municipal).**

La liste a été jointe à la convocation du conseil municipal.

- **Liste des DPU.**

M AUDIER indique que la commune n'a pas exercé son droit de préemption.  
La présentation des dossiers concernés est faite par vidéo projecteur.

- **Questions orales.**

MADAME LE MAIRE annonce que le prochain conseil municipal n'aura pas lieu le 9 février comme prévu car il faut attendre que la trésorerie termine le CA 2010. La nouvelle date sera communiquée au plus vite.

MME ASSANDRI intervient sur la demande d'aide financière faite par le Secours Populaire et qui a reçu une réponse négative.

MADAME LE MAIRE dit que cela appelle plusieurs observations :

ce n'est pas un refus de principe,

elle rappelle que des travaux d'importance ont été réalisés pour loger au mieux l'association du Secours Populaire (50 000 € d'investissements)

l'association bénéficie également d'une subvention de 3 200 € du CCAS au même titre que les autres associations caritatives,

Les demandes de subventions exceptionnelles doivent être adressées au CCAS ;

MME ASSANDRI dit qu'il s'agit d'une aide destinée à pouvoir emmener des enfants à Paris.

MADAME LE MAIRE ajoute que beaucoup d'associations sollicitent la commune et qu'on ne répond pas favorablement.

Il faudra voir si on peut l'inclure dans la subvention octroyée chaque année.

Elle rappelle que l'école de musique avait sollicité une aide financière pour financer des voyages et la réponse a été négative.

MADAME LE MAIRE dit qu'il faudra faire le point au sein du CCAS.

MME MOUETTE intervient pour demander qu'à l'avenir les gobelets mis à disposition des membres du conseil soient en verre plutôt qu'en plastique, car plus stables.

MADAME LE MAIRE fait remarquer que maintenant l'eau fournie est de l'eau d'Embrun dans des carafes de la régie de l'eau.

MADAME LE MAIRE remercie l'ensemble des participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

---